

SYNCHRONY MARKET FUNDS
- Synchrony All Caps CH
- Synchrony Small & Mid Caps CH

Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »
Création de classes de parts

A la demande du promoteur et gestionnaire, une nouvelle classe de parts dénommée Z sera créée au sein du compartiment Synchrony All Caps CH et une nouvelle classe de parts dénommée C sera créée au sein du compartiment Synchrony Small & Mid Caps CH. Ces classes de parts auront les conditions d'accès suivantes :

- **Z**, ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC, qui auront préalablement conclu un contrat écrit spécifique avec la Banque Cantonale de Genève, agissant en tant que gestionnaire du compartiment, en vue de régler la rémunération pour l'activité d'Asset Management. Pour la classe de parts Z, l'activité d'Asset Management ne sera donc pas comprise dans la commission de gestion forfaitaire prévue au § 20 chiffre 1 du contrat de fonds et sera facturée séparément conformément au contrat spécifique précité.
- **C**, ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC, qui souscriront et maintiendront pour CHF 25 millions au minimum dans le compartiment.

Les revenus nets de la classe de parts Z et ceux de la classe de parts C seront distribués annuellement.

Les commissions de gestion forfaitaires annuelles maximales seront de 0.25% pour la classe de parts Z et de 0.50% pour la classe de parts C. Pour la classe de parts Z, l'activité d'Asset Management sera facturée séparément, conformément au contrat spécifique prévu par les conditions d'accès. Pour les deux classes de parts, aucune rétrocession ne sera versée pour indemniser l'activité de distribution.

Compte tenu de ce qui précède, le compartiment Synchrony All Caps CH comptera, à l'avenir, quatre classes de parts (et plus trois) et le compartiment Synchrony Small & Mid Caps CH trois classes de parts (et plus deux).

La présente publication a lieu à titre d'information, conformément à l'art. 40 al. 3 OPCC.

La création des nouvelles classes de parts susmentionnées est soumise à l'approbation de la FINMA. Le nouveau prospectus avec contrat de fonds intégré entrera en vigueur à la date fixée par cette dernière et seront disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds avec les informations clés pour l'investisseur.

Lausanne, le 16 mai 2022

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne